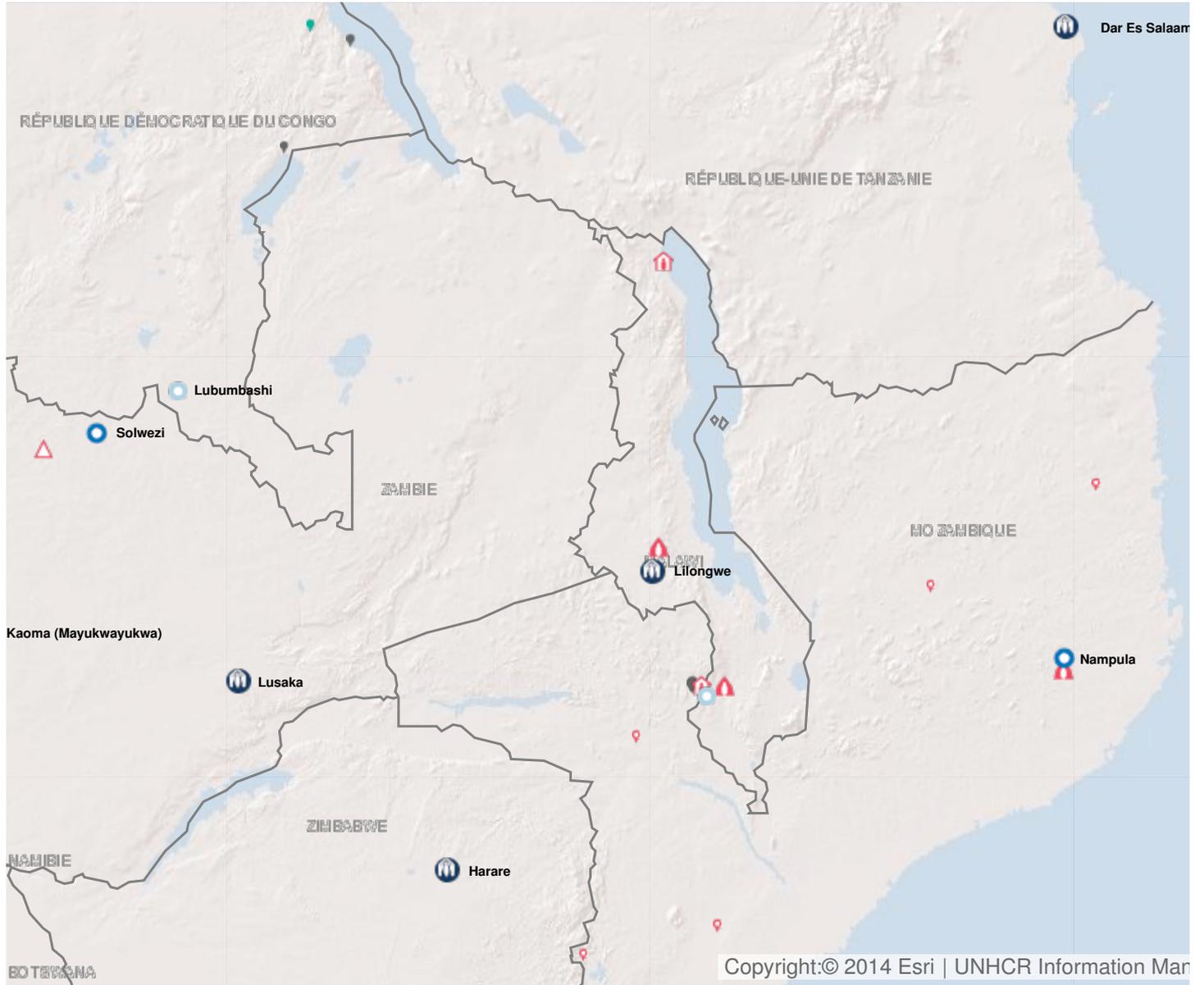


Opération: Malawi



Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 15% EN 2015

2015

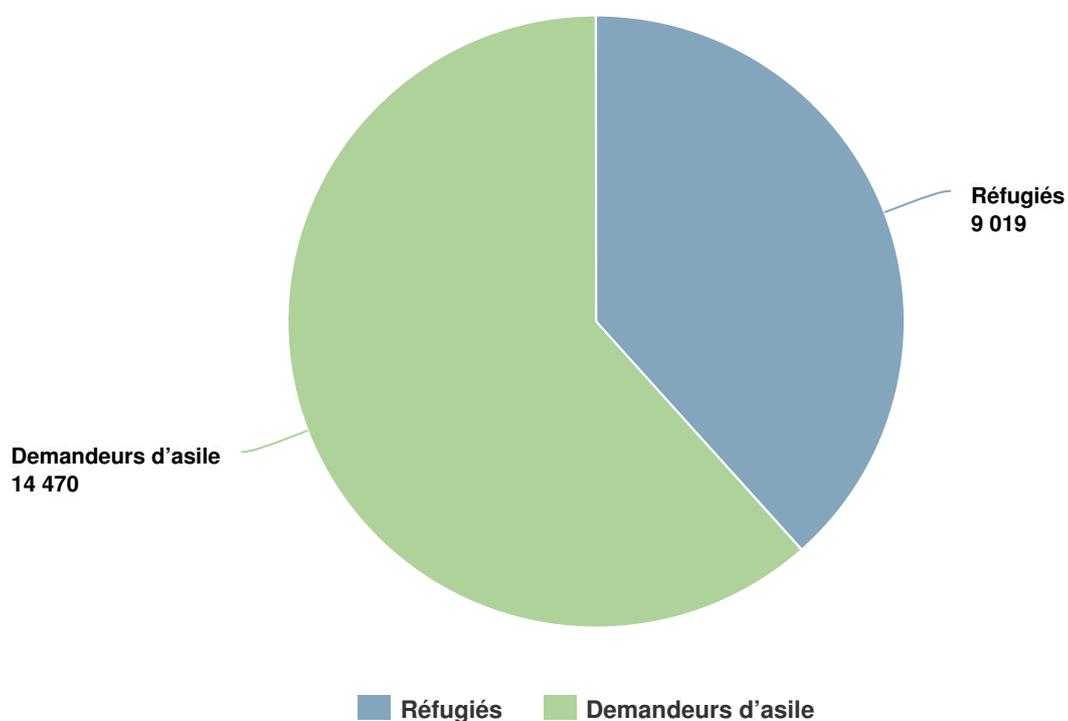
23,489

2014

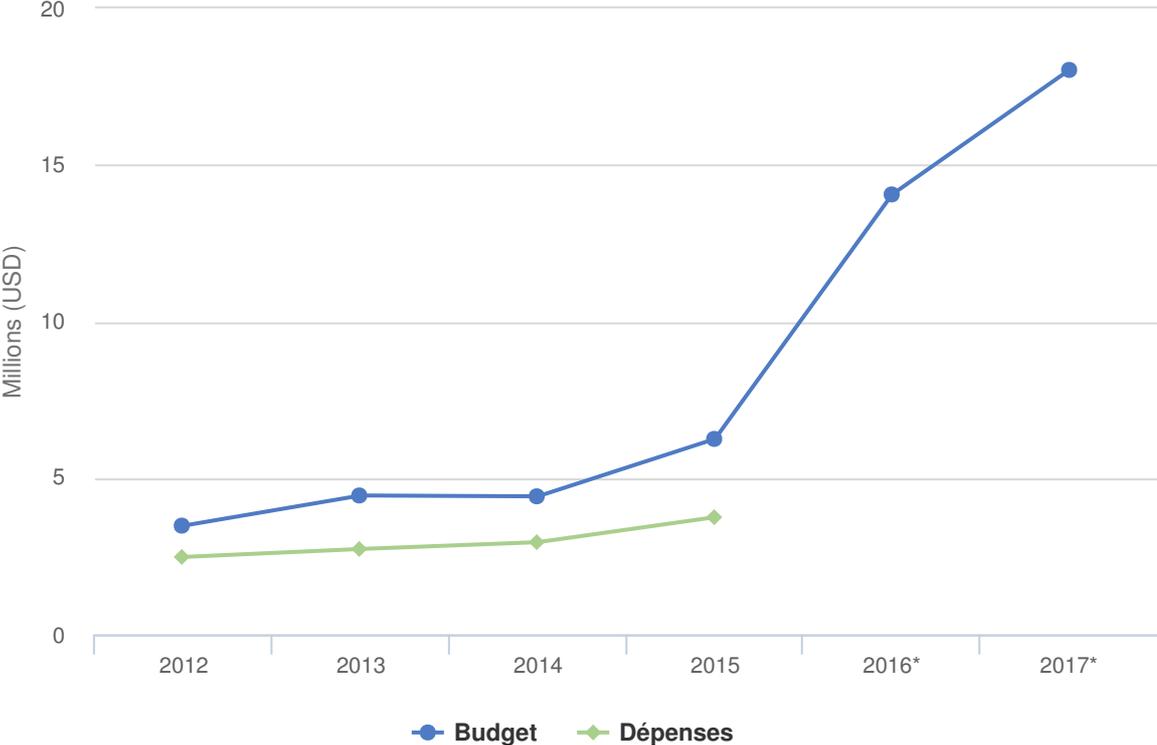
20,373

2013

16,935



Budgets et Dépenses - Malawi



Chiffres clés pour 2017

- 2 100 kilocalories seront distribuées en moyenne par personne et par jour
- 920 latrines seront construites dans le camp de Dzaleka pour parvenir à la norme minimale d'une latrine pour 20 personnes et garantir ainsi que les personnes relevant de la compétence du HCR vivent dans des conditions d'hygiène satisfaisantes
- 50% ou plus des personnes relevant de la compétence du HCR auront accès à un éclairage et toutes auront à leur disposition des sources de combustible de substitution ou une énergie renouvelable pour cuisiner
- 30% des enfants en âge de fréquenter l'enseignement primaire et actuellement non scolarisés seront inscrits dans des écoles
- 20% des personnes relevant de la compétence du HCR seront aidées à entreprendre des activités de subsistance

Environnement de travail

Le Malawi abrite près de 27 300 réfugiés et demandeurs d'asile, principalement originaires de la région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique qui vivent dans le camp de Dzaleka, ainsi que des demandeurs d'asile mozambicains hébergés dans le camp de Luwani. Les restrictions à la liberté de circulation et à l'accès à l'emploi maintiennent les réfugiés dans les camps, qui sont administrés par le Gouvernement, avec l'appui du HCR et de ses partenaires. En raison de la congestion du camp de Dzaleka, le Gouvernement a sélectionné un nouveau site à Katiri, Karonga.

La loi nationale relative aux réfugiés est en attente de révision, puisque le Malawi a entrepris de fusionner ses politiques sur les réfugiés et les migrations.

Le manque de ressources appropriées a eu des effets importants sur la capacité du HCR à assurer protection et assistance aux personnes relevant de sa compétence au Malawi.

Principales priorités

En 2017, l'opération du HCR au Malawi sera surtout axée sur les activités suivantes :

- renforcer la protection de l'enfant et le mécanisme de prévention et de traitement de la violence sexuelle et sexiste ;
 - trouver des solutions durables, notamment pour les réfugiés dans des situations de déplacement prolongé ;
 - plaider auprès du Gouvernement pour qu'il intègre l'éducation des réfugiés dans le système national d'enseignement ;
 - renforcer le plaidoyer en faveur de solutions d'intégration locale conformes à la politique du HCR sur les alternatives aux camps pour garantir l'autosuffisance ;
 - mettre en œuvre un programme pour assurer les moyens de subsistance des personnes relevant de la compétence du HCR.
-